

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 décembre 2023

OBJET : Renouvellement contrat carte achat public

L'An deux mille vingt trois
Le vingt-et-un décembre,
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle des fêtes sur la commune de Lafage,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Claude IZARD, Gilles PORTE.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Aurélien PASSEMAR, Michel PUJOL, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Thierry CADENAT à André Viola, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Magali FRECHENGUES à Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER, Éric MISSE à Jérôme DARFEUILLE, Roselyne RIOS à André CATHALA, Florence SCIAU à Alain ROUQUET.

Par délibération du 23 juin 2014 le conseil communautaire a approuvé la mise en place de 2 cartes achat public. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2023, il convient donc de le renouveler afin d'assurer la continuité de service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir 4 cartes individuelles sur les secteurs suivants :

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20231224-D202312_08-DE

Enfance jeunesse, pour les dépenses lors de « séjours ado » y compris les interventions de réparation des véhicules, ou en matière d'acquisition de matériel de fonctionnement quotidien du service,

Communication, afin d'effectuer notamment des achats de signalétique auprès de fournisseurs spécialisés sur internet, et toutes autres dépenses de communication nécessaires au bon fonctionnement du service,

Secrétariat de l'administration générale pour des achats de fournitures administratives pour les différents services, de matériel informatique, d'équipement de téléphonie et leurs accessoires,

Service transition écologique en matière d'achats de matériel nécessaires au fonctionnement du service, des casiers frais et secs ou des manifestation liées à ce service,

APPROUVE le renouvellement du contrat carte achat et et les conditions tarifaires en annexe d'une durée de 3 ans avec la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon.

AUTORISE le Président à désigner les 4 porteurs de cartes et à signer la convention et tout document relatif à cette affaire dans les conditions suivantes :

- Cotisation annuelle par carte achat : 55 €,
- Commission allant de 0,15% à 0,50% par transaction selon son montant global,
- Taux d'intérêt applicable au portage de l'avance de trésorerie : index Euribor 1 mois + 1,07%,
- Abonnement annuel : 175€ pour l'utilisation du logiciel de gestion des paiements.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance



Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 28/12/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 03/01/2024

Le Président

André VIOLA